




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120123-18880-DE-1-1_0
Date de signature : 26/01/12
Date de réception : jeudi 26 janvier 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.87

Séance publique du

23 janvier 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX**

Le 23/01/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 janvier 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Christian LOUIT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/01/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Reine MERGER

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché relatif au nettoyage des locaux arrive à expiration le 31 décembre 2011 pour les sites de la Police Municipale, le Département hydraulique et les services techniques municipaux (MAPA transitoires n° M10103, M10104 et M10073). Les marchés pour les sites de l'Ecole Nationale de Musique et Mission Environnement et risques majeurs, ainsi que pour les interventions ponctuelles, la ville n'a pas reconduit le marché avec le prestataire en raison de prestations insatisfaisantes.

A la date de la rédaction du présent rapport, un MAPA transitoire relatif à tous les lots couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012 est en cours de traitement.

Dès lors, il convient de lancer un nouveau marché afin de permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ces prestations.

Ce marché comprend 5 sites d'intervention :

- Police Municipale
- Département Hydraulique
- Services Techniques Municipaux
- Ecole Nationale de Musique
- Mission Environnement / Risques Majeurs

Il s'agit de marchés séparés comportant 6 lots comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Prix</i>	<i>Minimum HT</i>	<i>Maximum HT</i>
1	Police municipale	Forfaitaires		
2	Département hydraulique	Forfaitaires		

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Prix</i>	<i>Minimum HT</i>	<i>Maximum HT</i>
3	Services techniques	Mixtes	45 000€	70 000€
4	Ecole Nationale de Musique	Mixtes	44 000€	70 000€
5	Interventions ponctuelles	Unitaires	10 000€	60 000€
6	Mission environnement et risques majeurs	Mixtes	3 000€	8 000€

L'estimation du marché est de 742 192 € H.T. (montant annuel : 185 548 € H.T)

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification au 31 décembre 2012, renouvelable 3 fois sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2015.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont pondérés de la manière suivante :

**Pour les lots 1, 2, 3, 4 et 6**

Libellé	%
1- Prix des prestations	50
2- Valeur technique	50

**Pour le lot 5 :**

Libellé	%
1- Prix des prestations	100

Au vu du montant global du marché, la consultation des entreprises s'est faite sous forme d'un Appel d'Offres Ouvert Européen, conformément aux Articles 26, 33, 39 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics avec publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE.

Au terme de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 13 octobre 2011, ont décidé de retenir l'offre des sociétés suivantes, arrivées en tête de classement après analyse et pour les montants annuels suivants:

<b>Lot</b>	<b>Nom de la société retenue</b>	<b>Montant annuel HT</b>	<b>Montant total du marché HT</b>	<b>Types de prix</b>
1	SONEPRO	28 329,00€	113 316,00€	Prix forfaitaires
2	SOPHENIS	33 254,40€	133 017,60€	Prix forfaitaires
3	SONEPRO	70 000,00€	280 000,00€	Prix mixtes
4	ONET SERVICES	70 000,00€	280 000,00€	Prix mixtes
5	ONET SERVICES	60 000,00€	240 000,00€	Prix unitaires
6	DERMO HYGIENE	8 000,00€	32 000,00€	Prix mixtes

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché, tous documents s'y rapportant et ses éventuelles reconductions, relatifs au marché de nettoyage des locaux, avec les entreprises et montants indiqués ci-dessus.

- **DIRE** que les dépenses seront imputées au Budget de la Ville (2012 à 2015), sur la ligne 92020 6283 2119, qui devra présenter les disponibilités suffisantes.

## 2012.87 - MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

### Ont voté contre

NEANT

### Se sont abstenus

NEANT

### N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 janvier 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**